

CAP Petite Enfance

La formation

Enseignement général : français, histoire géographie, mathématiques, Chimie et sciences physiques, EPS.

Enseignement professionnel : Prise en charge de l'enfant à domicile - Accompagnement éducatif de l'enfant - Techniques de services à l'usager

Le titulaire du C.A.P Petite enfance est un professionnel qualifié compétent capable :

- d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle,
- l'alimentation, la sécurité du jeune enfant ;
- de contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation
- d'assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant

Les débouchés

Le titulaire du C.A.P. petite enfance peut exercer sa profession :

En milieu familial :

- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) sous réserve d'être agréé
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou de services d'aide à domicile)

En structures collectives :

- école maternelle (en tant qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles)
- crèche collective - halte garderie - garderie périscolaire
- centre de loisirs sans hébergement - centre de vacances collectif d'enfants
- dans les établissements d'accueil des jeunes enfants..

Poursuite d'études : BEP Carrières sanitaires et Sociales, Concours de l'ATSEM, auxiliaire de puériculture.....

Le diplôme obtenu est le CAP PE (Petite enfance). La durée de la formation est de 2 ans.

La formation se fait soit en continu (lycéen), soit en alternance (contrat de professionnalisation).